
Au Canada, on ne connaît pas suffisamment le Comité sur le désarmement. Les médias ne parlent pas souvent de ses travaux et, ces dernières années, les chercheurs avaient beaucoup plus de difficulté à obtenir les documents du Comité que ceux des Nations Unies en général. Son avenir fera l'objet des questions débattues lors de la deuxième session extraordinaire. L'adhésion d'un nombre élevé de pays a suscité certaines difficultés. Par ailleurs, les travaux du Comité sont inévitablement colorés par le degré de confiance qui règne entre les deux super-puissances, et par l'étendue des progrès réalisés dans leurs négociations bilatérales.

Les travaux de la première Commission

Je voudrais maintenant parler des travaux de la première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. Il s'agit du principal organisme délibérant qui étudie les questions de désarmement. Il se réunit pendant environ deux mois chaque automne, et adopte des résolutions par vote majoritaire, lesquelles ne sont pas exécutoires. L'an dernier, il y a eu plus de 50 résolutions sur les questions de désarmement. Les débats et les résolutions de la première Commission de l'Assemblée générale jouent un rôle important sur l'opinion internationale, aussi bien publique que gouvernementale. J'estime d'ailleurs que les délégations tant des pays de l'Est que de l'Ouest font des efforts considérables pour influencer les quelque 120 délégations neutres et non alignées.

L'Assemblée générale a également créé une Commission sur le désarmement regroupant tous les États membres qui se réunissent environ quatre semaines chaque printemps pour examiner en détail les questions que lui présente l'Assemblée.

En 1959, l'Assemblée générale a adopté le principe du désarmement général et complet comme objectif fondamental des Nations Unies. L'Union soviétique et les États-Unis ont tous deux présenté des propositions très détaillées caractérisées à la fois par un certain idéalisme ainsi que par la rhétorique de la guerre froide. Bien que le principe du désarmement général et complet ait été retenu comme un objectif grandiose des Nations Unies, l'Est et l'Ouest ont de plus en plus reconnu que l'on ne pourrait l'atteindre que de façon progressive, et grâce à l'amélioration du climat de confiance politique entre l'Est et l'Ouest, c'est-à-dire à la détente.

Le rôle du Canada

À la suite de la résolution de la crise des missiles de Cuba en 1962, les débats de la première Commission ont commencé à porter avant tout sur des mesures partielles sur lesquelles il serait plus facile de s'entendre, et qui contribueraient à améliorer le climat de confiance international. Le Canada a joué un rôle important dans les négociations à propos de cinq accords :

- a) le Traité de 1963 sur l'interdiction des essais nucléaires dans l'atmosphère ;
 - b) le Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, interdisant la mise en orbite d'armes de destruction massive ;
 - c) le Traité de non-prolifération de 1968 dont j'ai déjà parlé ;
 - d) le Traité sur les fonds marins de 1971, interdisant de placer des armes nucléaires sur le fond des mers ; et
 - e) la Convention de 1972, interdisant les armes biologiques.
-